



Extrait du registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort-l'Amaury
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Étaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Patricia CHARTON - Jacques
CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN –
Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Régine FRANCOIS – Laurent
GISQUET (à partir du point 23-011) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER – Olivier
GOUPILLON - Bertrand HAUET - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise
LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON – Sophie
MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN - Christiane
METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Hervé
PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves
REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Étaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-010

Présents : 39 Pouvoirs : 10 Votants : 49

Du point 23-011 au point 23-024

Présents : 40 Pouvoirs : 10 Votants : 50

23-022 Vote du Budget Primitif 2023

Bertrand Hauet, Vice-président chargé des finances, après avoir présenté le budget primitif 2023 propose au Conseil Communautaire d'adopter, par chapitre, le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

La note de synthèse jointe reprend les éléments essentiels du budget primitif 2023. Sur demande auprès des services de Cœur d'Yvelines, le compte administratif intégral sera transmis par mail aux élus qui le désirent.

- Vu la délibération du Conseil communautaire n°23-007 du 24 mars 2023 attestant de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2023,
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 29 mars 2023,
- Vu le budget primitif 2023,
- Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif pour 2023,
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2023 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2023
(011) Charges à caractère général	12 377 045,55 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 310 653,85 €
(014) Atténuations de produits	6 233 060,45 €
(023) Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	7 172 304,00 €
(66) Charges financières	22 500,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	29 916 563,85 €

Recettes	BP 2023
(002) Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00 €
(013) Atténuations de charges	11 000,00 €
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	491 750,00 €
(73) Impôts et taxes	23 402 413,85 €
(74) Dotations, subventions et participations	4 005 700,00 €
(75) Autres produits de gestion courante	3 200,00 €
(77) Produits exceptionnels	2 500,00 €
Total	29 916 563,85 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Section d'investissement :

Dépenses	BP 2023	RAR 2022
(16) Emprunts et dettes assimilées	113 367,74 €	
(20) Immobilisations incorporelles	585 506,00 €	346 773,73 €
(204) Subventions d'équipement versées	5 000 000,00 €	1 803 804,71 €
(21) Immobilisations corporelles	7 089 728,73 €	89 086,77 €
(23) Immobilisations en cours	99 396,90 €	132 492,78 €
(458) Opérations comptes de tiers	35 000,00 €	
Total	12 922 999,37 €	2 372 157,99 €

Total	15 295 157,36 €
-------	------------------------

Recettes	BP 2023	RAR 2022
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement r	9 368 022,82 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €	
(024) Produits de cessions	243 760,00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	2 752 622,08 €	
(13) Subventions d'investissement	7 000,00 €	85 252,46 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	
(458) Opérations comptes de tiers	35 000,00 €	
Total	15 209 904,90 €	85 252,46 €

Total	15 295 157,36 €
-------	------------------------

Article 2 : **AUTORISE** l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées



Le 14 avril 2023

Le Président,

Hervé PLANCHENAUT

